Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

15e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 1er octobre 1979, à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre	301
Point 9 de l'ordre du jour : Débat général *(suite)*	
Déclaration de M. Shahi (Pakistan)	307
Déclaration de M. Boutros Ghali (Egypte)	312

Président : M. Salim Ahmed SALIM (République-Unie de Tanzanie).

Allocution de M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais) :* L'Assemblée générale va entendre ce matin une allocution de Son Excellence M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre. Je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. KYPRIANOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] *:* Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime au poste élevé de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre élection non seulement est un hommage mérité rendu à votre personne, mais fait également honneur à la République-Unie de Tanzanie et à son dirigeant éclairé, le président Julius Nyerere, de même qu'au continent africain qui a trouvé en vous un digne représentant. Votre longue expérience des affaires internationales et le prestige dont votre pays et vous-même jouissez dans la communauté mondiale vous aideront à mener à bon terme les délibérations et les travaux de cette session très importante. Je ne peux m'empêcher de mentionner les liens étroits entre la République-Unie de Tanzanie et Chypre et l'amitié entre le président Nyerere et notre grand dirigeant, feu le président Makarios, et moi-même.

3. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Liévano, de la Colombie, pour l'excellence avec laquelle il a dirigé les travaux de la trente-troisième session de notre assemblée.

4. C'est également pour moi un devoir agréable que d'exprimer toute l'estime que je porte au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont la résolution permanente de faire des Nations Unies un instrument effectif de coopération internationale en vue de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables lui a acquis l'appui et la gratitude de tous les Membres.

5. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue à Sainte-Lucie, un autre pays du Commonwealth que nous avons eu le plaisir d'accueillir plus tôt cette année à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka.

6. L'ordre du jour de l'Assemblée générale pour la session actuelle comprend de nombreuses questions qui préoccupent grandement la communauté internationale.

7. La session actuelle s'ouvre à un moment où des tensions économiques et politiques croissantes et des crises plus profondes risquent d'aggraver les frustrations et les craintes de l'humanité quant à son avenir. Les objectifs fondamentaux et les objectifs les plus importants, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales par cette organisation et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, sont loin d'être atteints.

8. Dans ce contexte, j'estime nécessaire de déclarer que Chypre réaffirme sa position selon laquelle, en examinant les problèmes globaux des conflits internationaux, nous devons agir dans le cadre des Nations Unies et de sa Charte. C'est compte tenu de ce fait que nous considérons le rapport du Secrétaire général comme un document des plus significatifs. Son étude des événements mondiaux et son évaluation des situations doivent être pleinement et soigneusement examinées en tant que prémisses de base des discussions au débat général. En présence d'une situation mondiale qui va se détériorant rapidement, le Secrétaire général a, à juste titre, souligné :

> "Si l'on en faisait la cheville ouvrière de la communauté mondiale de demain, l'ONU pourrait constituer un cadre privilégié pour la solution d'une bonne partie des problèmes que je viens de mentionner . . . Il ne s'agit pas de pur idéalisme; il y va de notre intérêt et le temps presse à cet égard." [*A/34/1, sect. I*].

9. Les pays du tiers monde en particulier ont amplement réaffirmé et appuyé ces prémisses au cours de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au début du mois dernier à La Havane. A mon sens, cette conférence symbolise les efforts réels des pays du tiers monde en vue de restructurer l'ordre politique et économique mondial par l'intermédiaire des Nations Unies. Etant donné l'antagonisme nucléaire continu des grandes Puissances, les manifestations d'insécurité et d'anarchie s'accroissent au niveau international et menacent ainsi les fondations mêmes de la société humaine. A ce propos, les efforts sincères des pays non alignés en vue de mettre fin à ces tendances dangereuses assument une dimension plus importante. Ainsi que le Secrétaire général le souligne dans son rapport, "le mouvement des non-alignés est un bon exemple de cette évolution positive" [*ibid.*].

10. Certes, il faudra encore de nombreux efforts concertés avant de voir la réalisation d'une société internationale nouvelle. Mais nous avons parcouru un long chemin depuis l'époque où la voix du tiers monde résonnait dans le vide, sans qu'il y soit prêté attention.

11. Quels que soient les événements, une vérité cardinale demeure inchangée : le recours au système d'ordre juridique et de sécurité prescrit par la Charte est une nécessité impérieuse. Dans ce sens, des mesures énergiques doivent être adoptées pour mettre en œuvre les dispositions du Chapitre VII de la Charte visant à l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité, ce qui restaurerait l'autorité des Nations Unies.

12. Pour ce qui est de la non-application des résolutions du Conseil de sécurité, le rapport de cette année relève avec précision que :

> "l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore vu se développer comme il aurait fallu l'attitude d'appui générale et systématique envers l'ensemble de ses objectifs et de ses activités qui ferait d'elle le modèle concret d'une communauté mondiale authentique. Un exemple particulièrement frappant est celui de l'observation, ou plutôt de l'inobservation, de maintes décisions du Conseil de sécurité." [*Ibid., sect. X.*]

13. Ainsi, il est clair que la simple condamnation de l'état de choses, c'est-à-dire de la non-application des résolutions souvent adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, aura pour effet dans la réalité de discréditer l'Organisation et d'encourager la partie en défaut à continuer de faire insolemment fi de ces résolutions. Ainsi, la proposition que j'ai faite l'année dernière demandant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour traiter de cette question tellement vitale[1] est plus pertinente que jamais. Si la tenue d'une session extraordinaire sur la question de l'application des résolutions des Nations Unies n'est pas possible pour l'heure, il faudrait au moins penser sérieusement à la possibilité d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'année prochaine à titre prioritaire. Chypre est prête à coopérer avec tout autre Etat Membre qui souscrirait à l'idée de faire inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. C'est une question qui nous préoccupe de très près à Chypre, mais il est évident qu'elle intéresse tout autant d'autres Etats ainsi que les Nations Unies dans leur ensemble.

14. C'est une vérité fondamentale : il s'agit là d'une gageure que nous devrons affronter dans notre détermination de faire des Nations Unies un instrument plus efficace de paix et de coopération internationales. Si cela pouvait se traduire par des mesures concrètes — et il appartient aux Etats Membres des Nations Unies de les prendre, individuellement et collectivement — cela apporterait une solution à presque tous les problèmes auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de problèmes de paix et de sécurité internationales, de problèmes de rapports économiques entre Etats, de problèmes des droits de l'homme ou de problèmes de droit international. Ce n'est que par l'application fidèle et concrète de la lettre et de l'esprit de la Charte que l'on pourra rendre le monde plus sûr, plus juste et plus pacifique qu'aujourd'hui. A défaut, l'Organisation des Nations Unies sera dépossédée des moyens d'établir le système de sécurité et d'ordre internationaux envisagé dans la Charte, et qui est tellement indispensable à la paix et à la survie au sein d'une société mondiale organisée. C'est là que se trouve le besoin premier de la création d'un climat de confiance et la clef de la solution de nombreux problèmes cruciaux, notamment celui du désarmement.

15. La question du désarmement est devenue un problème universel de la plus haute importance pour le monde. L'escalade de la course aux armements se trouve au cœur même du problème. En dépit des efforts longs et assidus visant au désarmement, accomplis au sein des divers comités et d'autres instances depuis plus de 30 ans, très peu a été fait. Entre-temps, l'accumulation d'armements aux mains de puissances antagonistes s'est accrue à un rythme accéléré. Ainsi, alors qu'en 1974 les dépenses militaires représentaient 225 milliards de dollars, on pense qu'elles s'élèveront, en 1979, à 400 milliards de dollars, et ces chiffres ne feront qu'augmenter.

16. La spirale de la course aux armements devient un problème irréductible du fait que le monde continue d'agir comme autrefois, prônant le concept dépassé de l'équilibre des forces qui, dans un monde polarisé, est devenu l'équilibre des armements. L'effort entrepris pour parvenir à cet équilibre engendre inévitablement la course aux armements. Un événement significatif récent a été la conclusion du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques[2] entre les deux superpuissances; on espère qu'il débouchera sur une étape ultérieure où la course aux armements réglementée sera remplacée par un véritable désarmement. Il serait, d'autre part, erroné de simplifier les choses à l'excès et d'être d'un optimisme exagéré quant aux réalités auxquelles le monde continue à être confronté. Des accords partiels sur le désarmement sont positifs, mais il faudrait leur donner une suite, car tant que l'on n'atteindra pas le désarmement général et complet, la course aux armements, sous une forme ou une autre, continuera forcément de menacer la paix et la sécurité internationales, et même la vie sur notre planète. L'objectif a été et continue d'être le désarmement général et complet sous un contrôle international effectif.

17. J'en viens maintenant à la question importante des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à l'égard de l'excellente contribution apportée au cours des ans dans des conditions très difficiles, à la cause de la paix à Chypre, par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Plus particulièrement, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement les pays qui contribuent aux opérations de maintien de la paix à Chypre, soit par l'envoi de leurs contingents, soit par leur contribution matérielle. Je voudrais dire également à quel point j'ai été impressionné par la façon exemplaire dont les officiers et les hommes de troupe des différents contingents s'acquittent de leur tâche délicate. Enfin, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à ses collaborateurs, à New York et à Nicosie, pour leur rôle constructif dans le fonctionnement de la Force et pour leurs efforts en vue de trouver une solution juste et viable au problème de Chypre.

18. J'aurais tort, cependant, de ne pas relever que les opérations de maintien de la paix, quelle que soit leur utilité pour réussir à circonscrire une situation virtuellement explosive, ne peuvent faire progresser la juste solution des problèmes à moins qu'on ne les assortisse d'efforts tenaces d'édification de la paix sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et conformément à celles-ci. L'absence d'une action parallèle déterminée en vue d'appliquer ces résolutions rendra im-

[1] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 22e séance, par. 11.

[2] Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

possible une paix fondée sur la justice. Cela n'aurait pour résultat que le maintien d'un *statu quo* injuste.

19. Depuis de nombreuses années maintenant, la question de l'instauration du nouvel ordre économique international est inscrite à notre ordre du jour. Une très grande partie du temps de nos délibérations à différents niveaux est consacrée à cette question si importante, et il n'est que juste qu'il en soit ainsi. Il est indubitable que cette question mérite notre pleine attention et notre vive préoccupation. Car si nous devons réussir à briser le cercle vicieux de la misère et du sous-développement, nous devons commencer par promouvoir l'instauration d'un ordre économique international plus juste et équitable. Le système actuel de relations économiques internationales ne répond pas aux besoins et nécessités des pays en développement. Il maintient les inégalités existantes et, de plus, aggrave les désavantages des pays en développement et creuse le fossé qui les sépare des nations industrielles développées.

20. Le fait que l'Organisation des Nations Unies reconnait la nécessité de restructurer les relations économiques sur une base plus juste et équitable est un signe encourageant. Le fait que toutes les parties intéressées admettent que l'Organisation est l'instance la plus appropriée pour discuter et faire progresser cette question cruciale est également fort prometteur. Cependant, malgré nos efforts et notre volonté de négocier avec les pays développés, il reste beaucoup à faire quant à l'instauration du nouvel ordre économique international. Aucun progrès réel n'a été fait jusqu'ici. J'en veux pour preuve les résultats négligeables de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille cette année. Nous avons essuyé des revers et les signes de détérioration deviennent plus évidents d'année en année. Ce problème appelle une attention et une action concertée de la part de tous les pays du monde, riches ou pauvres, car si on laisse la situation se détériorer plus encore, les conséquences de cette négligence seront imprévisibles. Le résultat pourrait aisément en être un désastre international. Le dialogue amorcé avec les pays développés doit être poursuivi, et nous en appelons à ces pays pour qu'ils revoient et réajustent leurs positions de négociation de façon que des résultats concrets puissent être obtenus dans les plus brefs délais.

21. Au cours de la huitième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est terminée récemment, la décision prise par la Conférence d'adopter un programme de travail[3] afin que soit conclue, au cours de l'année prochaine, une convention sur le droit de la mer représente une mesure positive. Chypre a toujours plaidé la conclusion rapide d'une convention complète et universellement acceptable incluant des dispositions justes et appropriées concernant la délimitation des zones maritimes entre Etats à côtes opposées ou adjacentes, qu'accompagnerait un système efficace de règlement des différends. Une fois cette convention conclue et entrée en vigueur, elle marquera une réalisation importante en matière de coopération globale.

22. En traitant la question de la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, je tiens à souligner notre engagement total vis-à-vis de ce noble objectif. Chypre a été parmi les premiers pays à devenir partie aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [*résolution 2200 A (XXI)*] et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX)*]. Chypre est également signataire de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales[4]. Nous avons toujours soutenu que l'obligation de respecter les droits de l'homme est universelle et qu'aucune dérogation n'est permise, quelles que soient les raisons invoquées pour la justifier. Un simple coup d'œil jeté sur la scène mondiale suffit à nous convaincre de l'existence d'un état de choses peu satisfaisant pour ce qui est de la protection des droits de l'homme fondamentaux. Plus déplorable encore est le fait que nombre de décisions de différents organismes compétents — par exemple, la Commission des Nations Unies des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, et d'autres — demeurent lettre morte et que le plaidoyer angoissé pour la cessation de ces violations n'est entendu de personne.

23. Cela est particulièrement vrai de la situation qui règne dans mon pays, où la Turquie, pour la cinquième année consécutive, continue de fouler aux pieds toutes les normes du droit international et de violer, de façon flagrante, pratiquement tous les droits de l'homme fondamentaux du peuple chypriote. Je pense que le monde connaît maintenant le verdict de la Commission européenne des droits de l'homme, publié le 31 août 1979, aux termes duquel la Turquie est coupable d'innombrables crimes perpétrés par ses troupes d'invasion et d'occupation à l'encontre du peuple de Chypre. Le texte officiel du rapport sera bientôt distribué à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies[5]. Par contraste avec les violations des droits de l'homme commises à Chypre par la Turquie, et dans le désir sincère non seulement de convaincre de notre attachement aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, mais également de prouver notre bonne volonté, je tiens à répéter ce que j'avais dit dans la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée l'année dernière. Nous acceptons la création d'un organisme des Nations Unies chargé de contrôler l'application des normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales à tous les citoyens de Chypre et de faire rapport selon les besoins au Conseil de sécurité ou à tout autre organisme compétent. Cette proposition pourrait aisément faire partie de la solution du problème de Chypre.

24. En ce qui concerne le Sahara occidental, nous sommes persuadés que ce problème exige une solution politique qui, compte tenu des efforts qui ont été faits pour rétablir la paix dans la région, devrait accorder au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Chypre considère que le Comité spécial créé par l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*], lors de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Monrovia cette année [*voir A/34/552, p. 95 et 96*], devrait garantir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Nous nous félicitons également de l'accord intervenu récemment entre la République de Mauritanie et le Front POLISARIO[6] ainsi que du retrait des forces mauritaniennes du territoire du Sahara occidental, qui constitue une mesure digne d'éloges, dans la bonne direction.

25. Nous sommes vivement préoccupés par le cours des événements concernant la juste solution au Moyen-Orient. Nous croyons fermement à un règlement d'ensemble qui

[3] Voir document A/CONF.62/88.

[4] Voir document A/33/417, annexe II.

[5] Voir Commission européenne des droits de l'homme *Report of the Commission on Applications nos 6780/74 and 6950/75 : Cyprus against Turkey*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1979.

[6] Frente Popular para la Liberacón de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

garantirait les droits inaliénables du peuple palestinien, mais nous ne croyons pas aux accords partiels. Le peuple palestinien est au cœur de la question du Moyen-Orient et il ne saurait donc y avoir de solution réelle — soyons réalistes et sans même mentionner les questions de principe — sans la participation de toutes les parties au problème, notamment de l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*] qui est le représentant unique et légitime du peuple palestinien. En l'absence de l'OLP, on ne peut parvenir — je le répète — à une solution qui se fonde sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et qui comprenne le retrait complet des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, ainsi que la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien y compris le droit souverain d'établir son propre Etat indépendant.

26. Nos voisins arabes savent qu'à Chypre nous avons toujours été à leurs côtés pour défendre la juste cause arabe, bien avant même que les événements de 1974 aient infligé à Chypre une injustice identique. Le fait est que le Moyen-Orient et Chypre, outre leur proximité géographique, se heurtent à des problèmes qui ont de nombreux points communs. Dans les deux cas, il y a eu agression et occupation; dans les deux cas, des problèmes relatifs aux réfugiés ont été créés et les droits de l'homme ont été grossièrement violés; dans les deux cas, il y a eu des tentatives systématiques pour créer des frontières artificielles et pour changer la composition démographique des régions par l'importation et l'implantation en masse d'une population étrangère après l'expulsion par la force des habitants de la région; dans les deux cas, il y a eu tentative de consolider les faits accomplis découlant de l'invasion et de la violation des droits de l'homme.

27. Chypre suit avec une grande préoccupation les événements qui se déroulent au Liban et condamne fermement la déclaration d'un prétendu "Etat" séparé sous le nom de "Liban libre", dans la partie méridionale du pays, de même que tous les actes d'agression contre le Sud du Liban, qui menacent l'indépendance et l'intégrité territoriales du Liban et violent grossièrement les droits fondamentaux de l'homme. Nous demandons que l'Organisation des Nations Unies prenne une action décisive pour aider le Gouvernement du Liban à restaurer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire et à sauvegarder l'unité du pays.

28. En observant l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, qui s'est terminée il y a quelques mois, Chypre s'est associée à ceux qui s'efforcent d'éliminer le fléau de l'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité et un affront à la conscience et à la dignité de l'homme. En outre, à de nombreuses occasions, Chypre a déclaré qu'elle est opposée à la politique de "bantoustanisation" qui tend à institutionnaliser la politique haïssable de l'*apartheid* ainsi que le maintien du colonialisme d'implantation qui entrave l'intégrité territoriale d'un pays et tourne en dérision l'autodétermination.

29. Le cas de la Namibie, que le régime raciste de Pretoria continue d'occuper illégalement, constitue — 12 ans après l'expiration du Mandat de l'Afrique du Sud sur le Territoire — l'un des exemples caractérisés de l'échec du Conseil de sécurité à prendre les mesures draconiennes nécessaires, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, pour la mise en œuvre, qui se fait attendre depuis trop longtemps, de ses décisions obligatoires concernant la Namibie. Le fait que jusqu'ici, le régime raciste a réussi — en ayant recours à différentes pratiques — à saper et à gêner la mise en œuvre du plan d'action antérieurement approuvé par le Conseil de sécurité[7], montre ses intentions de ne se retirer de la Namibie que s'il y est contraint par des mesures efficaces du Conseil de sécurité.

30. A Chypre, nous comprenons pleinement les difficultés du peuple namibien qui souffre des maux découlant de la politique de racisme et de violation des droits de l'homme pratiquée par des forces d'occupation en tant que politique d'Etat. Comme par le passé, Chypre continuera d'appuyer la juste lutte du peuple namibien sous la direction de son mouvement de libération nationale, la South West Africa People's Organization [*SWAPO*], jusqu'à la libération totale et à l'obtention de l'indépendance de la Namibie tout entière. A cet égard, je veux répéter que nous nous opposons et que nous condamnons les efforts de l'Afrique du Sud pour annexer Walvis Bay, qui est une partie intégrante de la Namibie. Cette politique est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et, notamment, à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité.

31. La faible tentative de résoudre la question du Zimbabwe par un prétendu règlement intérieur rencontre notre opposition totale, ainsi que celle de nombreux autres pays. Nous sommes fermement solidaires des chefs du Front patriotique et des Etats de première ligne dans la lutte menant à un gouvernement de la majorité authentique et à une véritable indépendance du Zimbabwe.

32. Les récentes propositions et idées qui se sont dégagées de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka [*voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15*], et qui ont mené à la Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie ont raffermi notre espoir que les perspectives d'une solution négociée du problème n'ont pas disparu. Entre-temps, Chypre continuera de respecter strictement les sanctions imposées au régime de Salisbury par le Conseil de sécurité. A notre avis, tout relâchement des sanctions sapera gravement les efforts de paix basés sur la justice.

33. Il n'est pas exagéré de dire que les problèmes de Namibie et du Zimbabwe auraient été résolus depuis longtemps si l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, avaient agi avec plus de détermination contre les régimes racistes et oppressifs de l'Afrique australe. Nous ne trouvons aucune justification à la réticence apparente du Conseil de sécurité à adopter sans délai les sanctions globales prévues par la Charte, notamment des sanctions économiques obligatoires contre ces régimes dangereux.

34. Chypre soutient fermement le peuple ami du Panama pour ce qui est du fonctionnement effectif du canal de Panama, conformément aux Traités signés en 1977[8] et, à cet égard, appuie entièrement l'exercice effectif de la souveraineté de Panama sur l'ensemble de son territoire national.

35. Je voudrais maintenant aborder le grave problème auquel mon pays est confronté et qui retient l'attention des Nations Unies depuis plus de cinq ans. Les résolutions pertinentes des Nations Unies fournissent la base et le

---

[7] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

[8] Voir *The Department of State Bulletin*, vol. 78, nº 2016, juillet 1978, p. 52 à 57.

cadre d'une solution juste et durable de ce problème. Cependant, cinq ans plus tard, ces résolutions sont encore ignorées avec mépris par la Turquie. L'occupation de 40 p. 100 du territoire de Chypre par l'armée turque se poursuit; aucun des 200 000 Chypriotes grecs réfugiés n'a été autorisé à réintégrer son foyer; les 2 000 personnes disparues n'ont pas été retrouvées et les droits de l'homme de l'ensemble de la population de Chypre et de celle des territoires occupés continuent d'être violés grossièrement.

36. De plus, des mesures systématiques sont prises par l'implantation massive de colons venus de Turquie; d'autres mesures, telles que l'introduction de la monnaie turque dans les régions occupées, l'annulation de tous les passeports chypriotes valides détenus par les Chypriotes turcs, l'octroi de titres illégaux de propriété sur les terres aux Chypriotes turcs et à d'autres colons venus de Turquie dans les territoires occupés, ainsi que d'autres manœuvres de mauvaise augure, indiquent que la Turquie a l'intention de consolider la partition et peut-être même, d'annexer ultérieurement la partie occupée de Chypre.

37. Le problème chypriote est essentiellement un différend entre la Turquie et la République de Chypre, et non pas, comme le prétendent certains, un différend entre les deux communautés chypriotes. C'est une question d'invasion et d'occupation. Les aspects internes du problème de Chypre pourraient aisément être résolus si on s'en remettait, pour ce faire, aux Chypriotes eux-mêmes, pour qu'ils discutent et résolvent ces questions sans ingérence ni présence étrangères. Nous voulons que Chypre devienne un Etat libéré de troupes étrangères, totalement indépendant, ayant retrouvé son intégrité territoriale, souverain, uni, démilitarisé et non aligné.

38. Nous avons accepté la fédération — même si, dans le passé, cette solution avait été considérée par de nombreux experts constitutionnels comme complètement inacceptable pour une petite île telle que Chypre. Mais lorsque nous parlons de "fédération", nous entendons la véritable fédération, une fédération qui fonctionne correctement et où le droit de se déplacer librement, le droit de s'installer et le droit à la propriété sont sauvegardés et où les droits de l'homme sont complètement et uniformément appliqués et respectés.

39. Ce que l'autre partie veut, apparemment, ce n'est pas une fédération, mais la création de deux Etats séparés, avec des frontières distinctes, des armées distinctes, une capacité distincte de conclure des traités, d'établir des permis et visas de circulation d'une région à l'autre de la prétendue fédération. Cette "fédération" serait l'équivalent d'une totale partition.

40. Nous aurions pu refuser de négocier en attendant le retrait des forces d'occupation. Mais nous n'avons pas adopté cette attitude; nous avons, à plusieurs reprises, essayé de négocier de bonne foi, malgré la présence, depuis cinq ans, de troupes étrangères d'occupation. En dépit du fait que les négociations ne peuvent pas être libres, comme stipulé dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, en raison du maintien de l'occupation de 40 p. 100 du territoire de Chypre et d'autres circonstances créées par l'invasion, nous avons fait notre possible pour trouver, par la voie de négociations avec les dirigeants chypriotes turcs, un terrain d'entente qui nous fasse progresser. Et lorsque l'on parle de "dirigeants" chypriotes turcs, ne nous leurrons pas, cela signifie, en fait, Ankara. Les dirigeants chypriotes turcs, en raison surtout de la présence de l'armée d'occupation, dépendent entièrement d'Ankara et expriment fidèlement les vues du Gouvernement turc et de l'armée turque plutôt que des Chypriotes turcs, dont la majorité connaissent la misère et l'injustice dans les régions occupées, totalement mécontents de l'état de choses actuel et attendant de meilleurs lendemains. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'aucun progrès n'ait été fait.

41. Cependant, en dépit de l'amère expérience et des efforts vains de ces cinq dernières années, j'ai accepté de rencontrer le dirigeant chypriote turc, M. Denktaş, en présence du Secrétaire général, M. Waldheim, les 18 et 19 mai 1979. Au cours de cette rencontre, nous avons conclu un accord avec M. Denktaş portant sur 10 points[9] qui constituent une bonne base de négociation pour une solution juste du problème de Chypre. Je ne spéculerai pas ici sur l'acception de cet accord par M. Denktaş. Cependant, tout doute a été dissipé lorsque, quelques jours plus tard à peine, les dirigeants chypriotes turcs, soutenus par la Turquie, ont déployé toutes les manœuvres possibles pour saper l'accord et faire échouer les nouveaux efforts. Bien que les entretiens aient commencé officiellement le 15 juin, ils n'ont duré que quelques jours et les dirigeants chypriotes turcs posèrent des conditions préalables à leur poursuite. Ces conditions préalables, si elles avaient été acceptées, auraient eu pour effet la reconnaissance de la partition comme solution finale du problème de Chypre.

42. Nous continuons de défendre l'accord du 19 mai 1979[10], mais nous ne pouvons accepter aucune condition préalable, condition ou interprétation erronée. Comme je l'ai dit auparavant, nous avons souvent choisi la voie de la négociation alors que nous étions en droit de ne pas le faire. Mais nous ne voulons pas de négociations par amour des négociations. L'autre partie peut y aspirer pour des raisons évidentes. Il serait injuste — et même contraire au but recherché — de se livrer à un dialogue stérile pour l'amour du dialogue et pour tromper l'opinion publique mondiale en lui faisant croire que quelque chose s'accomplit alors qu'en réalité aucun progrès n'est réalisé.

43. L'obstacle à des négociations significatives est l'absence de volonté politique de la part de la Turquie d'abandonner sa politique partitionniste et expansionniste. Et je pense que les observateurs objectifs du problème de Chypre le comprennent bien désormais. Toutes nos tentatives des cinq dernières années de parvenir à une solution juste et durable grâce à des négociations se sont heurtées au mur de l'intransigeance turque. Mais si l'occasion se présente à nouveau pour des négociations réelles et significatives, nous n'hésiterons pas à nous asseoir à nouveau à la table de négociation.

44. C'est à regret que je dois informer l'Assemblée générale, cette année encore, qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la voie d'une solution pacifique et juste du problème de Chypre par l'application des résolutions des Nations Unies. Cependant, nous nous réjouissons du fait que la réunion du Commonwealth, tenue à Lusaka, et la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane, ont accordé leur soutien unanime à la juste cause de Chypre. Nous ne rejetons pas le recours aux négociations intercommunautaires, mais quand l'impasse persiste pendant cinq ans que peut-on attendre d'un peuple qui souffre ? Qu'il reste inactif et qu'il attende ? Comment peut-on attendre d'un peuple, qui subit

[9] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13369, par. 51.

[10] *Ibid.*, par. 39 et 51.

depuis cinq ans les effets dévastateurs de l'occupation étrangère, qu'il reste inactif et renonce à son droit de présenter sa cause devant les instances internationales — spécialement l'Organisation des Nations Unies —, recherchant l'assistance de l'opinion publique mondiale et un remède à ses maux ? C'est pourquoi il est absolument essentiel que nous continuions sans cesse de demander justice auprès de la communauté internationale. Nous attirons instamment l'attention de la communauté internationale sur la situation à Chypre en considération du fait que depuis cinq ans l'occupation persiste, avec toutes ses conséquences, et je crois que nous avons le droit de demander à la communauté internationale de prendre des mesures plus spécifiques afin d'appliquer les résolutions des Nations Unies qui contiennent tous les éléments nécessaires à une solution juste et durable. Je crois que nous avons le droit de demander justice comme l'ont fait les peuples du Zimbabwe, de Namibie et de Palestine. Nous demandons que la communauté internationale prenne pleinement conscience non seulement de la grande injustice commise à l'égard de Chypre et de son peuple mais également du fait que la situation à Chypre comporte de nombreux dangers, dangers pour Chypre et au-delà de Chypre, à moins qu'on ne trouve une solution conforme aux résolutions des Nations Unies.

45. Nous nous présentons une fois de plus devant l'Assemblée générale pour demander, de façon non équivoque, l'application rapide et effective des résolutions des Nations Unies. A cet égard, nous croyons que l'heure est venue pour l'Assemblée de recommander au Conseil de sécurité l'imposition de sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte, de façon à contraindre la Turquie à se conformer aux obligations découlant de la Charte et aux résolutions des Nations Unies. Bien que nous n'ignorons pas les difficultés, dues aux convenances politiques, à garantir l'application des sanctions, nous pensons sincèrement que cinq ans sont une période de temps plus suffisante pour qu'un Etat Membre des Nations Unies n'échappe plus impunément au verdict de cette organisation. Si l'Organisation des Nations Unies ne prend pas de mesures concrètes, elle échouera et la foi de l'humanité en les Nations Unies sera sérieusement ébranlée, à un moment ou nous désirons unanimement que cette organisation devienne un instrument effectif de paix et de sécurité internationales.

46. Je crois fermement que l'Organisation des Nations Unies peut faire mieux. Il y a quelques années, la tenue d'une conférence internationale représentative organisée sous les auspices des Nations Unies avait été suggérée par l'Union soviétique, en vue de s'occuper du problème de Chypre et contribuer à trouver une solution conforme aux résolutions des Nations Unies. Nous réitérons notre accueil favorable à cette proposition parce que nous croyons qu'elle est très méritoire, et nous espérons que l'Assemblée générale prendra la décision de convoquer une telle conférence qui, nous le croyons, pourra se révéler très constructive en s'attaquant au problème de Chypre.

47. Nous croyons également que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité devraient désigner certains de leurs membres en vue de former un comité qui collaborerait avec le Secrétaire général pour trouver une solution juste et durable au problème de Chypre sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies. La composition et le mandat d'un tel comité devraient être décidés par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

48. De plus, nous sommes disposés et prêts à examiner tout autre moyen efficace qui rendrait possible une solution juste et durable sur la base des résolutions des Nations Unies. Comme chacun le sait, les dirigeants chypriotes turcs reçoivent leurs ordres d'Ankara. Nous avons prouvé notre bonne volonté à maintes reprises. Nous avons pleinement accepté l'accord du 19 mai 1979. J'ai déjà dit que nous sommes prêts à tout faire pour sauvegarder les droits de l'homme de tous les citoyens chypriotes. Et je renouvelle ma proposition en vue de la démilitarisation et du désarmement complets de la République de Chypre avec la seule présence d'une force de police internationale aussi longtemps qu'il le faudra pour renforcer, en cas de besoin, le sentiment de sécurité de tous les Chypriotes. Cette proposition a été appuyée par les pays non alignés dans les Déclarations de Belgrade[11] et de La Havane[12]. Le retrait de toutes les troupes de Chypre et le désarmement complet de toutes les forces armées de la République prépareront la voie vers l'unification du pays et du peuple. Sans l'unité du pays, l'unité du peuple et l'unité de l'économie, Chypre ne peut pas survivre en tant qu'Etat indépendant. Toute division est artificielle et contraire aux intérêts de tous les Chypriotes. C'est la raison pour laquelle, pour notre part, nous n'accepterons aucun accord de partage, quels que soient son titre ou sa terminologie. Si l'intervention et l'ingérence étrangères cessent, Chypre peut devenir une heureuse patrie pour tous ses citoyens, Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Et en disant cela devant cette assemblée, je suis tout à fait certain d'exprimer les souhaits non seulement des Chypriotes grecs, mais aussi de l'immense majorité des Chypriotes turcs.

49. Je viens de vous exposer la situation actuelle de la question de Chypre. Le point que l'Assemblée examine en ce moment est la cessation de l'occupation d'une grande partie de Chypre par les forces armées turques et la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies sous tous leurs aspects. L'Organisation des Nations Unies doit faire tout son possible pour assurer à Chypre les droits essentiels auxquels chaque Etat, chaque Membre des Nations Unies peut prétendre, et en tout premier lieu la cessation de l'occupation étrangère. La Charte fournit les moyens et nous lançons un fervent appel à tous les pays du monde épris de paix pour qu'ils nous aident dans ce sens. Nous en appelons à tous les Etats Membres de cette organisation pour qu'ils aident Chypre à sauvegarder sa souveraineté, son indépendance, son intégrité territoriale, son unité et son non-alignement. Aujourd'hui marque le dix-neuvième anniversaire de l'indépendance de Chypre. Mais la survie même de Chypre est en jeu. Nous voulons voir une Chypre complètement libre et indépendante. Nous voulons créer un avenir plus sûr pour nos enfants. Nous voulons créer à Chypre des conditions telles que Chypriotes grecs et Chypriotes turcs puissent y travailler et prospérer ensemble. Nous désirons sincèrement contribuer de façon plus positive au rétablissement de la stabilité et de la paix dans notre région, dont la situation est délicate et hautement explosive. Aidez-nous à apporter le bonheur et l'espoir à l'ensemble du peuple de Chypre. Aidez-nous à mettre un terme à cette indicible tragédie que traversent Chypre et son peuple depuis les cinq dernières années. Aidez-nous à restaurer l'unité du pays et l'unité du peu-

[11] Déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978. Voir document A/33/206, par. 72 à 79.

[12] Déclaration finale de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

ple, car c'est d'elles que dépendent le bonheur et la prospérité de tous les Chypriotes. Aidez-nous à restaurer la justice, aidez-nous à restaurer la liberté, aidez-nous à en finir avec l'agonie et le drame humains.

50. Comment pourrait-on oublier l'agonie des familles et des dépendants de ces 2 000 personnes disparues ? Voilà cinq ans maintenant qu'ils ignorent ce qui est advenu de ceux qu'ils aimaient. Je demande à tout le monde d'user de son influence pour essayer d'amener la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs à honorer l'accord du 19 mai dernier sur les personnes disparues, accord conclu en présence du Secrétaire général et annoncé par lui. L'agresseur est-il vraiment assez inhumain pour refuser, cinq ans après le crime, de coopérer à cette œuvre purement humanitaire ? Est-il impossible aux Nations Unies d'en faire davantage à cet égard ?

51. Je tiens à souligner que pour ce qui est de Chypre, de même que de tous les autres problèmes internationaux inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, il est essentiel que nous concertions nos efforts, afin qu'au lieu de nous laisser envahir par un sentiment de frustration et d'incapacité d'agir, nous prenions des mesures concrètes et efficaces de manière à garantir une entière liberté, une justice complète, en même temps que le respect des droits de l'homme partout dans le monde. Ce n'est que sur cette base qu'il est possible d'édifier une paix durable. Telle est la tâche, telle est la mission des Nations Unies.

52. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE l'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

53. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un bonheur pour nous que de voir une personnalité de votre grande expérience, de votre sagesse et de votre dynamisme présider cette importante session de l'Assemblée générale. Votre contribution aux travaux des Nations Unies a été exceptionnelle. Votre pays, la République-Unie de Tanzanie, et le président Nyerere, sont l'incarnation même de la lutte des nations du tiers monde pour la décolonisation.

54. Je voudrais également exprimer la profonde admiration de la délégation du Pakistan à votre éminent prédécesseur, M. Indalecio Liévano, pour la grande compétence avec laquelle il a guidé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

55. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Sainte-Lucie à l'occasion de son admission aux Nations Unies et nous nous engageons à coopérer dans un esprit d'intérêt mutuel avec le Gouvernement et le peuple de ce nouvel Etat Membre.

56. L'année écoulée a connu un accroissement fort inquiétant du recours à la force en tant qu'instrument de politique. Les attaques armées et les interventions militaires dans les affaires intérieures des Etats sont devenues chose fréquente. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été arrachés de leurs foyers et chassés de leurs pays.

57. Ces tragiques événements montrent bien la fragilité de la paix internationale et le sentiment très répandu d'insécurité qui hante les nations, petites et faibles. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation universelle qui puisse réagir contre ces menaces à la paix et ces tragédies humaines.

58. La politique du Pakistan est solidement ancrée sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur ceux de la coexistence pacifique. Notre admission unanime au mouvement des non-alignés à La Havane constitue la reconnaissance de notre fidélité à ces principes. Nous condamnons l'emploi de la force dans les relations internationales. Nous sommes engagés à apporter un règlement pacifique aux différends internationaux. Nous demeurons attachés au droit des peuples à l'autodétermination. Nous nous sommes retirés des alliances militaires et nous sommes opposés aux politiques d'intervention, de domination, d'hégémonie et de sphères d'influence. Nous nous sommes efforcés d'édifier des relations d'amitié et de coopération avec tous les Etats, grands et petits.

59. Avec notre voisine, l'Inde, le processus de normalisation de nos rapports se poursuit. Nous nous préoccupons actuellement d'élargir les domaines de coopération sur une base d'égalité et d'avantages mutuels. Nous sommes décidés à rechercher la solution du différend concernant l'avenir du Cachemire et Jammu, conformément aux résolutions appropriées des Nations Unies et à l'esprit de l'accord de Simla[13]. Une solution juste et pacifique de ce différend instaurera une ère nouvelle de coopération, d'amitié et de stabilité dans notre région.

60. Le Pakistan poursuivra ses efforts en vue de favoriser ses relations de bon voisinage avec l'Afghanistan, sur la base des principes de la coexistence pacifique qui exigent le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression, de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de la non-ingérence dans les affaires intérieures l'un de l'autre. Le Pakistan n'a pas de différend politique avec l'Afghanistan, mais si l'Afghanistan estime qu'il y en a un, nous sommes prêts à entamer avec lui un dialogue à ce sujet. Malheureusement, le développement de la confiance mutuelle, telle que nous la souhaitons, a été entravé par l'afflux au Pakistan de plus de 190 000 réfugiés afghans. Cet afflux massif a également imposé un lourd fardeau à nos ressources limitées, mais il y a là une charge à laquelle, pour des raisons humanitaires, nous ne pouvons nous soustraire. L'octroi d'un refuge à ces hommes déracinés n'est pas un acte de malveillance envers l'Afghanistan. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour cette année :

> "La Conférence d'Arusha a réaffirmé le principe que l'octroi de l'asile est un acte pacifique et humanitaire qu'aucun Etat ne devrait considérer comme inamical." [*voir A/34/1, sect. VIII.*]

61. Le renforcement de la solidarité du monde islamique est la clef de voûte de notre politique étrangère.

62. La victoire de la révolution iranienne aboutissant à la création de la République islamique d'Iran a ajouté un facteur nouveau à nos relations avec l'Iran. L'affinité culturelle et historique et la communauté d'intérêts qui existent entre nos deux pays se trouvent maintenant renforcées par la décision de l'Iran de refaçonner sa vie nationale conformément aux principes éternels de l'Islam.

[13] Accord relatif aux relations bilatérales entre le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan, signé à Simla le 2 juillet 1972.

63. Nous sommes convaincus que les relations amicales et fraternelles entre le Pakistan et la Turquie s'affirmeront davantage.

64. Nous chérissons profondément nos rapports durables et notre coopération fraternelle avec l'Arabie saoudite dans tous les domaines. Nous apprécions hautement nos liens étroits avec les pays arabes.

65. Nos rapports avec le Bangladesh continuent de se développer dans un esprit de cordialité et de bonne volonté réciproques.

66. Notre amitié avec la République populaire de Chine repose sur des principes et elle a résisté à l'épreuve du temps. Nous apprécions beaucoup l'aide généreuse de la Chine à notre développement économique au cours des années et le ferme soutien donné par la Chine au Pakistan dans sa volonté de défendre son indépendance, sa souveraineté d'Etat et son intégrité territoriale.

67. Nous continuons à attacher une grande importance à nos relations bilatérales avec les Etats-Unis et nous exprimons l'espoir que les divergences actuelles seront surmontées, dans un esprit de bonne volonté, de compréhension et d'équité. Nous reconnaissons l'aide considérable accordée par les Etats-Unis au Pakistan pendant de nombreuses années.

68. L'étendue de nos relations amicales avec l'Union soviétique augmente sans cesse, sur la base des principes de la coexistence pacifique et du bon voisinage. La coopération économique avec l'Union soviétique joue un rôle important dans le développement de notre économie.

69. La Chine et l'Union soviétique sont voisines du Pakistan. Ces deux pays sont parmi les Etats les plus puissants et les plus grands du monde. Une tension entre ces deux pays exerce des effets défavorables sur le climat politique de l'Asie et du monde. Nous sommes donc heureux du dialogue entre leurs deux gouvernements en vue de normaliser leurs relations.

70. La situation au Moyen-Orient continue d'être la menace la plus grave pour la paix et la stabilité mondiales. Une solution juste et durable du conflit arabo-israélien s'impose avec plus d'urgence que jamais. Le traité égypto-israélien[14] et les accords de Camp David[15] qui y ont abouti n'offrent pas au peuple palestinien l'espoir d'être délivré de la captivité, de l'exil et de l'oppression. Ils n'énoncent pas le principe de l'autodétermination, pas plus qu'ils ne connaissent le droit du peuple palestinien à un Etat souverain dans sa patrie.

71. La réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien se trouve au centre même du conflit du Moyen-Orient. Il ne peut y avoir de règlement juste et durable qui méconnaisse ces droits, ou qui exclue le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP, de la participation aux négociations de paix quelles qu'elles soient, sur une base d'égalité. Aucune autre partie n'a le droit de négocier au nom du peuple palestinien.

72. Les accords n'expriment pas pleinement le principe fondamental qu'un territoire ne peut être acquis par la force. La paix restera illusoire s'il est permis à Israël d'étendre ses frontières au-delà des lignes du 5 juin 1967. L'expansion et l'affermissement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés et l'autorisation donnée aux Israéliens d'acquérir des terres arabes aggravent encore les injustices infligées au peuple palestinien.

73. Le règlement égypto-israélien ne traite pas non plus de la question de Jérusalem. La Ville Sainte ne peut devenir butin de guerre. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité le disent de la manière la plus explicite. La Ville sainte de Jérusalem est partie intégrante des territoires arabes occupés. Israël doit être tenu de se retirer de tous ces territoires, y compris de la Ville sainte de Jérusalem, qui doit être rendue sans condition à la souveraineté arabe. Israël s'efforce de judaïser Jérusalem, d'en effacer et d'en profaner la nature islamique et chrétienne pour en faire sa capitale; ce sont là des actes qui exigent la condamnation universelle et une opposition inflexible de la part de la communauté internationale. La dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fez en mai, et la sixième Conférence des non-alignés, tenue à La Havane, ont condamné les accords de Camp David et le traité égypto-israélien.

74. Ayant assuré son flanc sud, le régime israélien a trouvé l'audace d'intensifier sa campagne d'agression et de terreur contre les Palestiniens et le peuple libanais, dont des femmes et des enfants, pour servir les desseins qu'il nourrit contre l'unité et l'intégrité territoriale du Liban. Nous ne saurions manquer de condamner ces violations flagrantes des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

75. Un accord sur la base fondamentale d'un règlement équitable au Moyen-Orient, sous la forme du retrait total d'Israël des territoires arabes occupés et la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, existe déjà dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ce consensus a maintenant acquis le soutien universel. Il est temps que le Conseil de sécurité agisse selon la volonté de la communauté internationale. Si le Conseil n'agissait pas, le Pakistan appuierait un appel en faveur d'une session extraordinaire d'urgence au Moyen-Orient.

76. Nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, afin de négocier un règlement global et juste du conflit arabo-israélien [*voir A/34/1, sect. III*].

77. La situation en Afrique australe constitue une autre menace grave à la paix. Nous avons pris note des efforts entrepris à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka, pour favoriser un transfert pacifique des pouvoirs, sur la base du gouvernement réel de la majorité, au peuple du Zimbabwe. Les nouvelles concernant le progrès des négociations qui se déroulent à Londres actuellement ont fait naître l'espérance d'un règlement pacifique. Si l'accord intervient avec les dirigeants du Front patriotique sur une constitution d'indépendance qui assure le gouvernement réel de la majorité et, ce qui n'est pas moins important, qui porte sur les arrangements de transition pour l'entrée en vigueur des nouvelles constitutions, ce règlement sera salué de toutes parts. Mais si cette dernière possibilité de règlement pacifique se soldait par un échec, le Front patriotique n'aura d'autre choix que d'intensifier sa lutte armée afin de renverser le régime fantoche de Salisbury. L'immense majorité de la commu-

[14] Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

[15] Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

nauté mondiale doit continuer à donner son appui le plus total au Front patriotique jusqu'à la libération totale du peuple du Zimbabwe. De même, elle doit condamner les actes d'agression répétés commis par les régimes racistes et minoritaires contre les Etats voisins.

78. L'espérance d'une indépendance proche et pacifique pour la Namibie ne s'est pas réalisée. La mise en œuvre des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité a été empêchée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Une administration fantoche a été imposée à la Namibie et la répression s'est déchaînée contre la SWAPO, représentant unique et authentique du peuple namibien, ne lui laissant d'autre choix que de poursuivre la lutte armée de libération. La communauté internationale doit continuer à donner une assistance morale et matérielle à la SWAPO. Nous saluons les efforts inlassables du Secrétaire général pour appliquer le plan d'action[16] approuvé par le Conseil de sécurité et prévoyant des élections libres et équitables sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies afin d'amener la Namibie à l'indépendance dans les plus brefs délais.

79. Le régime raciste de Pretoria est à la base de la structure du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Le Pakistan a toujours préconisé l'application de sanctions générales contre l'Afrique du Sud pour la forcer à mettre fin au système inhumain de l'*apartheid*. Il est regrettable que des vetos répétés au Conseil de sécurité aient eu barre sur la volonté de l'immense majorité de la communauté internationale. L'Afrique du Sud s'est enhardie jusqu'à maintenir sa politique raciste grâce au commerce, aux investissements, aux transferts d'armes et à l'aide qu'elle reçoit de ses amis pour développer sa capacité de production d'armes nucléaires. Cependant, ni la politique de répression ni la création de bantoustans n'arrêteront les patriotes d'Afrique du Sud qui luttent pour la liberté et l'égalité. Leur juste cause doit triompher et triomphera.

80. La communauté internationale doit également faire un apport constructif à un règlement juste et pacifique du règlement de Chypre. Nous apprécions grandement le rôle personnel que le Secrétaire général, M. Waldheim, a joué dans la mise en œuvre de l'accord en 10 points demandant la reprise des entretiens intercommunautaires et énonçant à cette fin la base et les priorités. Nous notons avec regret que les entretiens entre les dirigeants des communautés chypriotes turque et grecque n'ont pas encore abouti à des résultats concrets malgré l'attitude souple dont ont fait preuve les dirigeants chypriotes turcs. Le Pakistan continue à croire qu'on ne peut trouver la solution que par négociations entre les deux communautés chypriotes sur la base de l'égalité et dans le cadre d'une fédération de Chypre indépendante, souveraine, non alignée, bicommunautaire et bizonale.

81. Le Pakistan a toujours appuyé la lutte héroïque des peuples d'Indochine pour la libération nationale et s'est réjoui de leur victoire. Nous avions souhaité que cette région ait la chance de connaître une période de paix qui aurait permis aux pays d'Indochine de consacrer leur énergie à la reconstruction nationale. Au contraire, l'Indochine a connu les tourments de violations massives des droits de l'homme, d'une intervention armée en vue de renverser un gouvernement établi et d'établir un autre régime, et d'un flux de réfugiés cherchant asile contre la terreur et la persécution. Nous voudrions rendre hommage au Secrétaire général pour avoir convoqué la Conférence de Genève en vue de rechercher une assistance internationale en faveur des réfugiés et nous le félicitons pour le succès que ce grand effort humanitaire a connu.

82. La paix et la tranquillité en Indochine, comme partout ailleurs, ne sauraient reposer sur la domination et l'hégémonie d'un Etat de la région à l'égard de ses voisins. Le Pakistan engage les Etats d'Indochine à respecter scrupuleusement les principes de la souveraineté d'Etat, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires internes des autre Etats. Il appuie l'appel en faveur du retrait de toutes les forces étrangères à l'intérieur de leurs frontières nationales.

83. La perspective d'une famine effroyable due à l'homme devant laquelle se trouve la population torturée et martyrisée du Kampuchea nous remplit d'horreur et d'angoisse. Nous appuyons fortement l'appel en faveur de l'octroi d'une assistance humanitaire immédiate au Kampuchea, et nous espérons que les autorités intéressées permettront l'accès sans entrave au pays, et toute liberté de mouvement aux organismes de secours internationaux afin de sauver le plus grand nombre possible de vies au Kampuchea.

84. La sécurité internationale restera précaire tant qu'elle reposera sur l'équilibre de la terreur et l'escalade de la course aux armements. Comme le stipule les paragraphes 47 et 48 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, [*résolution S-10/2*] consacrée au désarmement :

> "Les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation . . .
>
> "S'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard."

85. Nous nosu félicitons du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques en tant qu'effort majeur visant à limiter et contrôler les systèmes stratégiques d'armes nucléaires, bien que le traité ne soit pas parvenu à aborder les réductions dans les arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Nous en reconnaissons l'importance en tant que mesure devant déboucher sur des réductions importantes et des limitations qualitatives des armes stratégiques dans le cadre d'une troisième série de négociations. Le monde serait gravement déçu si les négociations de la troisième série de négociations ne commençaient pas sans délai. Nous pensons que d'autres accords portant sur des mesures spécifiques et hautement prioritaires en vue d'arrêter la course aux armes nucléaires pourraient et devraient être envisagés simultanément sans attendre l'ensemble de la troisième série de négociations.

86. Il est fort regrettable que nous ayons vu au cours de l'année écoulée plus de 250 essais nucléaires, effectués presque tous par les deux principales puissances nucléaires qui sont les moins fondées à continuer à améliorer leurs panoplies nucléaires. Un traité global d'interdiction des essais entre les trois puissances nucléaires parties aux négociations en cours, ne se fait que trop attendre, et il est

[16] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

regrettable que le Comité du désarmement n'ait pu faire de progrès sur cette question prioritaire. De plus, la cessation de la production des matières fissiles à des fins militaires de la part des deux superpuissances en vue d'enrayer la croissance des stocks d'armes nucléaires doit se voir accorder une priorité élevée dans les négociations de désarmement si l'on souhaite voir se réaliser, ne serait-ce que partiellement, l'engagement pris par ces puissances dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] en vue de parvenir à la cessation de la course aux armements.

87. Tant que les armes nucléaires n'auront pas été éliminées, les puissances nucléaires auront l'obligation d'assurer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. A ce sujet, le Pakistan a présenté un projet de convention internationale au Comité du désarmement [*voir A/34/27, vol. I, par. 45,* a]. Il n'y a pas d'objection de principe au sein du Comité à l'adoption de cette convention. La sixième Conférence des non-alignés à La Havane a demandé la conclusion d'une convention pendant l'année à venir [*voir A/34/542, annexe, par. 219*]. La délégation du Pakistan espère que l'Assemblée générale appuiera cet appel et qu'elle engagera les grandes Puissances nucléaires à accorder, en vertu d'une convention internationale, des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires, aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties aux arrangements de sécurité nucléaire de certaines des Puissances nucléaires.

88. Des mesures urgentes s'imposent en vue d'éliminer le danger toujours présent d'une guerre nucléaire. En attendant l'interdiction permanente de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent examiner d'urgence un accord visant à interdire d'utiliser en premier ces armes des destruction massive. L'accord susceptible d'intervenir bientôt aux pourparlers de Vienne concernant la réduction mutuelle des forces et des armements en Europe centrale sur un équilibre acceptable des forces et des armements de type classique en Europe centrale devrait frayer la voie à l'accord visant à interdire d'utiliser en premier les armes nucléaires.

89. Sans préjuger des entretiens de Vienne, la convocation d'une conférence européenne sur le désarmement contribuerait, à notre avis, à la paix et à la sécurité en Europe.

90. Dans d'autres domaines également, une conception régionale du désarmement pourrait plus efficacement assurer la sécurité de tous les Etats de la région, ne privant aucun d'eux des forces indispensables à leur sécurité. Le Pakistan, pour sa part, est prêt à étudier la possibilité d'une réduction mutuelle des forces dans un cadre régional.

91. Le maintien de la sécurité régionale face à la menace nucléaire peut être assuré par la création de zones dénucléarisées. Des zones de ce type ont été réalisées avec succès en Amérique latine. Nous sommes convaincus que cette notion peut être étendue à d'autres régions du globe — particulièrement l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud — à l'égard desquelles des propositions concrètes ont été adoptées par l'Assemblée générale. Les efforts visant à dénucléariser ces trois régions sont étroitement liés à l'initiative plus large tendant à la création de zones de paix dans l'océan Indien. Cette région stratégique est devenue l'arène de la rivalité et de la concurrence entre les deux grandes puissances. Leurs entretiens sur la situation dans l'océan Indien sont d'une portée très limitée et ont connu plus d'un échec; nous espérons qu'ils reprendront sous peu.

92. Le Pakistan est inquiet de l'escalade des tensions et des conflits entre les Etats de l'océan Indien. A cet égard, nous nous félicitons des conclusions de la récente Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien en vue de l'élimination totale de la présence des grandes puissances et de leur rivalité, des mesures propres à assurer les conditions de paix et de sécurité dans la région et la dénucléarisation de l'océan Indien et des Etats du littoral [*voir A/34/45, par. 33*].

93. Le besoin croissant d'énergie dans tous les pays est un fait reconnu, de même que l'augmentation des prix et l'incertitude de l'offre de combustibles fossiles. Pour un avenir proche, la puissance nucléaire représente une option inéluctable pour combler le déficit énergétique que connaissent beaucoup de pays développés et en développement.

94. En 1972, l'AIEA a fait une étude pour estimer les besoins en énergie du Pakistan et les meilleurs moyens de les satisfaire en combinant d'une manière optimum les diverses sources d'énergie. Cette étude concluait que le Pakistan devrait avoir, d'ici l'an 2000, une puissance installée de 27 000 mgW s'il voulait arriver à l'objectif modeste de consommation de 700 kwh par habitant. A l'heure actuelle, la consommation par habitant au Pakistan, n'est que de 160 kwh. Pour les pays pauvres d'Afrique, ce chiffre est de 300 kwh, la moyenne mondiale étant de 1 500 kwh. Pour les Etats-Unis, ce chiffre est de 10 000 kwh et pour les Etats d'Europe occidentale, il est de 6 000 à 9 000 kwh. L'étude de l'AIEA estimait que sur les 27 000 mgW qui seraient nécessaires d'ici l'an 2000, pas plus de 11 000 pourraient provenir de l'énergie hydraulique, du charbon et des ressources en gaz du Pakistan; 16 000 mgW devraient provenir de l'énergie nucléaire.

95. La facture pétrolière du Pakistan est passée de 60 millions de dollars en 1973 à 950 millions cette année, ce qui représente 43 p. 100 de nos gains en devises solides. Les pays industrialisés ne dépensent guère plus de 10 p. 100 de leurs devises étrangères pour leurs importations de pétrole. L'énergie nucléaire apporte donc la seule réponse économique et pratique aux besoins en énergie du Pakistan.

96. Ni cette considération ni notre affirmation que notre programme nucléaire est entièrement voué à des fins pacifiques ne constituent des facteurs nouveaux. C'est une position que nous maintenons depuis le début des longs efforts que nous avons entrepris pour maîtriser la technique nucléaire, et je profite de la présente occasion pour affirmer, une fois de plus, du haut de cette tribune, que le programme nucléaire du Pakistan poursuit des fins exclusivement pacifiques.

97. L'attitude du Pakistan quant à la recherche du désarmement et la non-prolifération nucléaire est inattaquable. En 1968 déjà, le Pakistan a joué un grand rôle dans la convocation de la Conférence des Etats non dotés de l'arme nucléaire, à Genève, afin de compléter le Traité sur la non-prolifération par des mesures propres à renforcer la sécurité de ces Etats au cas où il y aurait menace ou chantage nucléaire.

98. Depuis plus de 10 ans, le Pakistan préconise des mesures à cet effet. Comme je l'ai déjà dit, il propose maintenant une convention internationale sur les garanties de

sécurité "négatives" à l'intention des Etats non nucléaires, au Comité du désarmement. Nous avons toujours appuyé le système de garantie de l'AIEA et son application, sur une base non discriminatoire, aux installations nucléaires de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires. Nous avons toujours recherché l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Nous avons fait une proposition prévoyant une déclaration commune des pays de la région par laquelle ils s'engageraient à renoncer aux armes nucléaires. Nous avons proposé l'inspection réciproque de nos installations nucléaires respectives. Nous sommes prêts à étudier avec l'Inde encore d'autres moyens d'assurer la non-prolifération dans notre région.

99. Malgré toutes ces mesures positives et constructives que le Pakistan a prises ou à l'origine desquelles il s'est trouvé, nous continuons à être victimes d'une campagne de propagande et de diffamation de la part d'une partie des moyens d'information internationaux. Il s'agit là d'une campagne qui, par ses références en termes incendiaires à une "bombe islamique" et par ses préparatifs en vue de porter atteinte préventivement à la recherche et au développement nucléaires du Pakistan, charge la puissance et l'organisation des médias du XXe siècle d'un contenu émotionnel et irrationnel digne du Moyen Age.

100. Malheureusement, le Pakistan doit affronter des questions plus graves et plus substantielles encore que cette campagne de presse internationale. Il s'agit des pressions exercées sur nous pour imposer à notre programme nucléaire pacifique, certes, mais indépendant, des restrictions discriminatoires qui risquent de compromettre notre souveraineté. A ce propos, je voudrais rappeler ce que disait à la Conférence de La Havane le président Zia-ul-Haq :

> "Le Pakistan ne succombera pas à ces pressions et à cette propagande. Notre programme nucléaire est pacifique. L'avenir du Pakistan dépend de l'énergie nucléaire, parce que le pays manque de combustibles fossiles en quantité suffisante. Un pays en développement ne devrait pas être tenu de renoncer à une certaine autosuffisance dans ce domaine essentiel."

101. [illegible] trois dernières décennies ont vu une montée révolutionnaire en faveur de l'indépendance politique et de la libération nationale parmi les peuples du tiers monde. Cependant, les chaînes de la dépendance économique et de l'exploitation forgées au cours de siècles de colonialisme ne sont pas encore brisées, et ne sont toujours pas remplacées par des relations équitables entre pays développés et pays en développement.

102. Les contradictions entre les extrêmes que sont la richesse et la pauvreté, entre les impératifs de l'interdépendance et la réalité de la dépendance, ont suscité toute une série de crises économiques qui aujourd'hui menacent l'économie mondiale de désordre et de destruction. Malgré le consensus réalisé à l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'établissement du nouvel ordre économique international, la plupart des pays développés n'ont pas encore accepté les conséquences pratiques de l'équité dans les relations économiques internationales. Leur politique à l'égard du tiers monde a été marquée par la poursuite du protectionnisme et la parcimonie de l'aide financière qu'ils accordent, leur réticence à résoudre les problèmes de dettes extérieures, leur refus d'effectuer un redéploiement industriel et les réserves qu'ils apportent au transfert des techniques. Dans presque toutes les instances internationales, le dialogue Nord-Sud est dans l'impasse.

103. La proposition que les pays non alignés ont faite à la Conférence de La Havane en vue d'une reprise des négociations mondiales, dans le cadre des Nations Unies, sur les questions clefs des matières premières, du développement, du financement et de l'énergie[17], constitue une initiative opportune qui permettrait de faire des progrès réels vers un ordre économique mondial nouveau et équitable. Nous espérons que les pays développés apporteront un écho positif à cette proposition.

104. Nous comptons que ces négociations mondiales seront entreprises à la session extraordinaire de l'Assemblée l'an prochain et que, dans une période déterminée, elles aboutiront à des progrès appréciables comportant notamment des accords visant un flot sensiblement accru et automatique de ressources vers les pays en développement, la libéralisation progressive et complète de l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, l'adoption de politiques d'ajustement générales de la part des pays industrialisés pour éliminer le soutien à leurs industries non compétitives, une réforme monétaire propre à assurer le contrôle international des liquidités mondiales, l'établissement d'un lien entre la création de droits de tirage spéciaux et l'assistance au développement, et enfin la démocratisation de la prise de décisions économiques sur le plan international.

105. Le Pakistan espère que la stratégie du développement de la décennie à venir parviendra aux objectifs du nouvel ordre économique international. Des conceptions nouvelles telles qu'une "stratégie des besoins fondamentaux", différenciation, graduation, "commerce organisé", ne devraient pas détourner la communauté internationale de cet objectif central. Les pays en développement reconnaissent la nécessité d'un système de développement plus autosuffisant visant à l'expansion des marchés nationaux par une amélioration de la distribution pour réduire la pauvreté de masse et assurer les besoins essentiels de leurs populations. Mais cela ne dispense pas les pays développés d'apporter leur pleine contribution à la coopération internationale pour le développement; cela n'enlève rien non plus à l'urgence et au caractère impératif de la nécessité de restructurer les relations économiques internationales.

106. Alors même que nous parlons du problème de la pauvreté, un grand nombre de pays en développement se trouvent dans une situation économique qu'on ne peut qualifier que de désespérée. Leurs économies sont en stagnation; leurs déficits commerciaux représentent presque l'ensemble de leurs recettes d'exportation; ils plient sous le poids d'une dette extérieure massive et qui augmente encore; leurs programmes de développement sont en désarroi; ils ont le plus grand mal à assurer à leurs populations même les nécessités les plus fondamentales de la vie. Cette situation est due à une détérioration continue des termes de l'échange, exacerbée encore par la maigreur de l'assistance financière, la répartition inégale des liquidités internationales, l'inflation importée et la réévaluation du prix de l'énergie. Ces pays sont, en fait, les premières victimes de la crise économique actuelle.

107. Leur sort ne peut être amélioré par des réactions isolées; la solution ne peut attendre un consensus sur la stratégie internationale du développement ou une percée dans les négociations générales. Leur situation exige une action immédiate et urgente, un écho de solidarité des pays

[17] Voir document A/34/542, annexe, sect. VI B, résolution nº 9 sur les négociations globales relatives à la coopération économique internationale pour le développement.

développés de même que des pays en développement qui sont en mesure de donner une assistance, et une réaction internationale correspondant à l'ampleur et à la gravité de ces problèmes immédiats.

108. Le Pakistan voudrait proposer que l'Assemblée s'entende sur un plan d'action immédiat destiné expressément à redresser la situation économique des pays en développement les plus atteints par la crise économique mondiale. A cette fin, nous demandons aux pays développés de doubler dans les deux années à venir le niveau de leur assistance officielle au développement en faveur des pays les plus pauvres et de leur accorder, de manière générale, un allègement de leur dette; nous demandons aux nations industrialisées de lever immédiatement les barrières discriminatoires dressées contre les exportations des pays en développement qui connaissent les plus graves déficits commerciaux; nous demandons au FMI d'arriver à un accord sur des allocations accrues de droits de tirage spéciaux pour permettre aux nations les plus pauvres d'honorer une partie de leurs paiements; nous demandons aux institutions multilatérales de fournir des ressources suffisantes dans des conditions favorables pour permettre à ces pays d'acheter des biens d'équipement d'importance vitale et de mettre à exécution leurs projets de développement en cours; nous engageons tous les pays qui sont en mesure de le faire à accroître leur assistance aux pays en développement.

109. Un effort en coopération destiné à alléger les problèmes économiques graves des pays en développement les plus pauvres, à relancer les activités économiques du tiers monde et à introduire l'équité dans les relations économiques internationales est non seulement souhaitable, mais indispensable pour la prospérité et le bien-être de toutes les nations. Cette simple vérité, avec toutes ses incidences, finira, j'en suis sûr, par être acceptée par les nations développées et donnera une impulsion nouvelle au dialogue Nord-Sud.

110. Les efforts que nous faisons, à l'Organisation des Nations Unies, afin d'édifier un ordre mondial fondé sur la paix, la justice et le progrès doivent être poursuivis avec une vigueur et un dynamisme accrus. La situation mondiale actuelle, où la sécurité des nations est maintenue de manière si précaire et menacée de manière si constante, où la pauvreté et les privations que connaît la majorité de l'humanité constituent un rude contraste avec la richesse et la consommation excessive de la minorité, où les techniques ont pénétré jusqu'au fond des mers et dans les immensités des espaces sans parvenir à faire disparaître la famine et la maladie, où un milliard de dollars sont dépensés tous les jours en machines de destruction alors qu'une faible partie de cette somme ne saurait être trouvée pour assurer le bien-être des hommes — cette situation n'est plus tolérable. Nous devons jeter un pont sur le fossé qui sépare notre affirmation de l'idéal de justice et d'égalité, et la poursuite de la puissance et de la cupidité. Nous devons traduire notre engagement à l'égard d'une structure nouvelle et équitable des relations internationales en mesures concrètes de solidarité et de soutien en faveur des peuples qui luttent pour vivre dans la dignité.

111. La population de la République islamique du Pakistan, inspirée par les préceptes et l'esprit de l'Islam qui enseigne que l'humanité tout entière ne fait qu'une, se trouve profondément engagée dans la solidarité humaine, s'élevant au-dessus des différences de caste, de couleur, de croyance ou d'opinion politique. Notre solidarité et notre coopération sur une base universelle sont les conditions indispensables à la réalisation d'un ordre mondial fondé sur la paix, la justice et le progrès pour tous les Etats et tous les peuples.

112. M. BOUTROS GHALI (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement égyptien, je suis heureux de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Vous êtes, au nom de l'Afrique, l'incarnation même de la lutte menée par le tiers monde dans sa recherche de la liberté, de la justice et d'un meilleur avenir. Depuis des années, vous êtes à l'ONU le champion de la lutte africaine pour le triomphe de ses causes. Vous avez toujours adopté des positions courageuses au nom de votre grand pays ami, la République-Unie de Tanzanie, sous la direction du fils chéri de l'Afrique, le président Julius Nyerere, qui défend partout la justice et lutte en sa faveur.

113. Je suis également heureux de féliciter, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, le Président sortant, M. Indalecio Liévano, pour le rôle de premier plan qu'il a joué en présidant l'Assemblée générale lors de sa dernière session. Il était le parfait représentant de son pays ami, la Colombie, ainsi que celui de toute l'Amérique latine et de ses traditions anciennes.

114. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter, au nom du peuple égyptien, le peuple de Sainte-Lucie à l'occasion de son accession à l'indépendance et de son entrée dans la collectivité internationale aux Nations Unies. Je voudrais aussi, au nom du peuple égyptien, féliciter le peuple de Panama pour avoir restauré sa souveraineté sur le Canal.

115. La présente session de l'Assemblée générale se tient à l'aube des années 80 et dans des conditions internationales qui indiquent qu'un vent de changement souffle désormais sur le monde entier, bien que ce souffle n'ait pas encore acquis toute sa force, et que la collectivité internationale se dirige vers une nouvelle étape de son évolution, fondée sur les quatre points suivants : premièrement, efforts sérieux, persistants et toujours croissants tendant à éliminer les problèmes du racisme et des gouvernements de minorité, à liquider les vestiges du colonialisme, à faire face à l'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et à consacrer le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, et du droit à l'autodétermination; deuxièmement, une action en vue de réaliser des règlements pacifiques, justes et globaux dans les régions de conflit, afin de favoriser les conditions propices à la solution des problèmes réels concernant le développement économique et social; troisièmement, identification des problèmes économiques qui affligent les pays en développement, d'une part, et ceux auxquels ont à faire face les pays développés, d'autre part, ainsi que les efforts tendant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international qui remédie aux graves déficiences inhérentes au système actuel et qui ont entraîné l'instabilité de l'ordre économique mondial que nous confrontons tous et dont nous souffrons; quatrièmement, efforts tendant à intensifier et à renforcer la détente internationale avec toutes les conséquences qui en découlent pour la réduction de l'armement nucléaire, l'acheminement vers le désarmement général, l'affirmation de l'importance de la coopération internationale dans les domaines politique, économique, social et culturel, sur terre ou sur mer, sur

notre planète ou sur la Lune, ou sur d'autres corps célestes, dans le contexte du patrimoine commun, de l'action commune et du profit commun.

116. Peut-être ces principaux éléments, et d'autres encore si l'on recherche le détail, constituent un tableau tant soit peu optimiste. Je n'ai cependant voulu qu'établir un cadre pour le tableau tel que je le vois, ou tel que je souhaite le voir, car en identifiant avec précision les problèmes, en planifiant leur solution propre, et en cultivant un espoir constant et une ferme conviction en notre capacité d'y faire face avec efficacité, nous nous engageons ainsi sur la voie qui fut longtemps l'espoir des penseurs et le souhait des rêveurs.

117. Je m'empresse d'ajouter que si ce cadre paraît exact, il est également exact que de gros obstacles continuent de s'opposer à la réalisation de nos objectifs. Le monde entier en souffre, que ce soit en Afrique australe, en Asie du Sud-Est ou au Moyen-Orient. Ces manifestations ont lieu dans les domaines politique et économique en plus des problèmes sociaux, dans de nombreux pays du monde, nous faisant ainsi assumer une grande responsabilité vis-à-vis de nous-mêmes et des générations futures, si nous ne parvenons pas, grâce à l'initiative, au courage et à la prévoyance, à surmonter les barrières, à détruire les symboles du désespoir et à briser les chaînes de l'esprit pour nous ouvrir des horizons nouveaux à travers lesquels nous parviendrons à un avenir meilleur.

118. Mon pays, l'Egypte, au nom de qui je suis fier de prendre la parole aujourd'hui, a une longue histoire dont les racines plongent profondément dans l'évolution de l'humanité. L'histoire de l'Egypte a laissé ses empreintes indéniables sur chacune des branches de cette évolution et du progrès. La contribution de l'Egypte au progrès de l'humanité a rarement son égal, que ce soit dans le domaine religieux, scientifique, artistique ou celui de la pensée, de la vie, de la guerre ou de la paix.

119. Dans ce contexte, la politique de l'Egypte est basée sur des assises inébranlables et des principes solides, fondés sur la notion que l'humanité n'a pas été créée pour que l'homme exploite l'homme, mais pour coopérer à la réalisation d'un avenir meilleur pour tous. C'est pourquoi l'opposition de l'Egypte à l'égard du colonialisme ancien ou nouveau, dans toutes ses formes, est une chose bien établie et définitive. De même, son opposition au racisme, à la discrimination raciale et à l'occupation étrangère, ainsi qu'à l'implantation coloniale, est une question de principe. Sa lutte pour mettre fin à ces situations injustes, est sans merci. Partie intégrante du tiers monde et l'un de ses piliers, l'Egypte a souvent souffert des mêmes injustices et des attaques de l'impérialisme et du colonialisme contre lesquelles elle a mené la lutte pendant des décades. Les événements de 1967 représentent le couronnement de l'agression colonialiste lancée contre l'Egypte, forteresse de la lutte pour un avenir meilleur pour la nation arabe, pour l'Afrique et pour le tiers monde.

120. Douze années se sont écoulées depuis cette date, pendant lesquelles l'Egypte s'est trouvée engagée dans une lutte continue à la recherche d'un règlement juste du problème du Moyen-Orient, qui lui a coûté un tribut de plusieurs dizaines de milliers de martyrs et des dizaines de milliards de dollars, au détriment de son progrès, du bien-être de son peuple, de sa nourriture et de son droit à une éducation correcte, à des soins médicaux avancés et à des possibilités de travail. Aucun peuple du Moyen-Orient n'a subi ce qu'ont subi les peuples courageux de la Palestine et de l'Egypte et n'a autant souffert.

121. L'Egypte a poursuivi sa lutte par la guerre et pour la paix; elle a accepté la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, a coopéré avec l'ambassadeur Jarring en vue de son application et a fait usage de son droit naturel de défendre son sol. Elle a eu recours à la guerre d'attrition en 1969 et en 1970, de même qu'elle a bien accueilli toutes les initiatives pacifiques qui ont vu le jour au cours des six premières années d'occupation de son territoire, et parmi elles, la Commission de chefs d'Etat africains. Devant la menace de la conspiration visant à imposer le fait accompli et à consacrer l'état de "ni guerre, ni paix", elle a eu recours à la guerre d'octobre, la guerre glorieuse du Ramadan.

122. Dans les deux cas, l'Egypte était engagée à l'égard de la paix : elle n'a pas coopéré aux initiatives de paix pour des buts tactiques ou pour s'assurer des avantages de propagande provisoires, mais animée par sa foi profonde dans les dispositions de la Charte des Nations Unies engageant à épargner aux générations futures le fléau de la guerre qui a entraîné pour notre région des souffrances et des chagrins indicibles, et prévoyant le règlement pacifique des différends internationaux. En même temps, elle n'a pas eu recours à la guerre comme but en elle-même, mais comme un moyen pour faire face à l'immobilisme que l'on a essayé d'imposer à notre région et aux tentatives de consécration du fait accompli et de la confirmation de l'occupation et de l'opposition à ce qu'on a appelé alors la détente militaire, en vue de faire avancer les choses vers un règlement pacifique juste et global. Vous vous rappellerez certes qu'au moment où les forces armées égyptiennes investissaient la ligne Bar-Lev et lorsqu'elles accomplissaient leur traversée historique du canal de Suez et libéraient les territoires limitrophes, le président Sadate demandait la convocation d'une conférence internationale de la paix avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris les représentants du peuple palestinien, pour l'instauration d'une paix juste et durable. C'était la guerre d'octobre du Ramadan qui a permis à la question palestinienne de prendre la place qui lui revient de droit, c'est-à-dire au cœur du conflit et au centre de la lutte.

123. L'Egypte fut aussi sincère dans sa recherche de la paix que dans ses batailles militaires. Elle a voulu traiter le problème du Moyen-Orient en partant de la même politique cohérente, planifiée et étudiée. Elle n'a jamais adopté une politique à double face et ce qu'elle proclamait en public, elle ne l'a jamais répudié ou changé en privé. Les lignes générales de notre politique sont clairement exposées dans la réponse de l'Egypte du 15 février 1971[18] à l'aide-mémoire de l'ambassadeur Jarring. L'Egypte se déclarait prête à conclure un accord de paix avec Israël si Israël honorait toutes ses obligations, telles qu'elles découlaient de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. C'est exactement ce que nous avons fait lorsque nous avons signé les accords de Camp David en septembre 1978 et le Traité de paix au mois de mars 1979.

124. Dans le cadre des accords de Camp David, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dans toutes ses parties, ainsi que la Charte des Nations Unies et les principes du droit international et de la légitimité internationale, étaient la base de ces accords. Ceci doit ouvrir la voie de la

[18] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10403, annexe II.

négociation pour un règlement d'ensemble où toutes les parties doivent recouvrer leurs droits. Ainsi l'Egypte récupérera ses territoires occupés, de même que la Syrie. Le Liban retrouvera l'unité de son territoire et le peuple palestinien recouvrera ses droits sur son territoire et exercera son droit à l'autodétermination; Israël, de même, assurera sa sécurité sur la base de la réciprocité.

125. Dans ce contexte, le Traité égypto-israélien n'est qu'un premier pas important dans la voie d'un règlement d'ensemble dans la région afin de résoudre le contentieux arabo-israélien sous tous ses aspects, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

126. Le cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David[19], a été l'objet d'attaques et de critiques de la part de certains milieux. En conséquence nous estimons que nous devons à l'histoire de le placer dans la perspective qui lui convient. Le cadre de Camp David est le premier document signé par Israël où il s'engage : à négocier avec les représentants du peuple palestinien sur le règlement du problème palestinien sous tous ses aspects; à respecter les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes revendications; à retirer ses forces armées de la rive occidentale et de la bande de Gaza; et à retirer le gouvernement militaire et l'administration civile des territoires palestiniens occupés. De plus ces accords prévoient l'établissement d'une autorité palestinienne qui assurera le gouvernement autonome de la rive occidentale et de Gaza dans le cadre de dispositions transitoires provisoires définies.

127. Autrement dit, la partie A de l'accord de Camp David concernant la rive occidentale et Gaza consacre l'obligation israélienne de résoudre le problème palestinien par la négociation avec les représentants du peuple palestinien, de travailler à l'élaboration de dispositions transitoires qui, de par leur nature, constitueraient la voie qui sépare — ou unit — la situation actuelle, c'est-à-dire l'occupation, et la situation définitive où doivent se réaliser les droits légitimes et nationaux du peuple palestinien.

128. L'Egypte ne se serait pas lancée dans cette tâche ardue si elle n'avait tenu compte des facteurs essentiels suivants.

129. Premièrement, la question palestinienne est le fond du conflit, et son essence; en conséquence, sa solution est une condition *sine qua non* à un règlement juste et global du problème du Moyen-Orient.

130. Deuxièmement, le problème palestinien est d'aspect complexe et il exige que nous ne ménagions aucun effort et que nous étudiions toutes les possibilités afin de ne pas contribuer une fois encore à la politique des occasions perdues.

131. Troisièmement, l'accord réalisé porte sur des dispositions transitoires qui préparent la voie à une solution, épargnent certaines souffrances à nos frères palestiniens en territoire occupé et donnent l'occasion d'une reconnaissance mutuelle tout en œuvrant la porte aux négociations entre les parties intéressées.

132. Quatrièmement, l'Egypte — en tout cela — ne parle pas au nom du peuple palestinien; elle ne prétend à aucun droit dans ce domaine, car c'est au peuple palestinien seul de parler de son avenir et de son destin, ou de choisir ses représentants.

133. Cinquièmement, c'est dans tous les cas au peuple palestinien que revient le dernier mot concernant la forme et le fond de la question palestinienne.

134. C'est en se fondant sur ces considérations que l'Egypte a accepté le cadre de Camp David concernant la rive occidentale et Gaza. C'est également pour cette raison qu'elle a engagé des négociations pour la création d'un gouvernement palestinien autonome dans les territoires occupés. Le but de l'Egypte a constamment été de mettre le peuple palestinien en mesure de faire usage de son droit inaliénable à l'autodétermination, à recouvrer ses droits nationaux entiers, et de faire en sorte que là où s'institue cette autorité palestinienne, elle doit être une autorité réelle et non fictive, un gouvernement issu du peuple palestinien, gouvernant en son nom et sauvegardant ses intérêts, et non une image ou une forme ou un conseil compétent pour des questions secondaires ou subsidiaires et partielles. En conséquence, l'Egypte a insisté sur l'importance d'assurer la liberté des Palestiniens dans la rive occidentale et la bande de Gaza, et sur l'application du droit des déplacés au retour dans leurs foyers, ainsi que sur l'étude des modalités de solutions du problème des réfugiés. De même, elle insiste pour l'organisation d'élections dans une atmosphère de liberté politique sous contrôle international approprié.

135. L'Egypte sait que le cadre de l'accord de Camp David ne constitue pas le règlement définitif du problème palestinien. Cependant, il est certain que l'accord a brisé l'immobilisme où était plongée la cause palestinienne et a permis d'arracher à Israël des engagements réels, dans l'intérêt du peuple palestinien. Cet accord fut le premier pas constructif sur le chemin approprié vers la solution du problème palestinien.

136. La cause palestinienne est chère à chaque Egyptien. Elle est au centre de la politique de l'Egypte. L'Egypte n'acceptera pas d'autre solution que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le peuple palestinien ne devrait pas se voir refuser un droit dont jouissent tous les peuples. Ce peuple a le droit naturel absolu de recouvrer son territoire, d'avoir son propre Etat, d'assurer sa sécurité et de hisser son propre drapeau. L'Egypte ne peut accepter, après tous les sacrifices du peuple égyptien, la moindre atteinte aux droits authentiques du peuple palestinien.

137. Lorsque la Ligue des Etats arabes fut créée en 1945 au Caire, c'est à la demande de l'Egypte qu'une annexe sur la Palestine[20] a été ajoutée à sa charte, affirmant son indépendance, bien que les signes extérieurs de cette indépendance n'existent pas encore.

138. L'Egypte a participé à quatre guerres pour la Palestine et n'a cessé de prodiguer son assitance au peuple palestinien dans tous les domaines. En même temps, elle s'est abstenue de s'ingérer dans les affaires palestiniennes. Elle n'a aucune organisation qui parle en son nom ni aucun groupe à son obédience ou à sa solde; l'Egypte ne dresse pas de factions les unes contre les autres et ne provoque pas de courant qui serve les intérêts égyptiens au détriment des intérêts palestiniens. L'Egypte a toujours condamné les massacres dont a été victime le peuple palestinien dans tel pays arabe ou tel autre. Elle s'est toujours refusée à tout cela dans l'espoir de maintenir l'unité du peuple palestinien. L'Egypte n'a soutenu que l'OLP jusqu'à ce que la grande majorité de la communauté internationale ait reconnu en elle le seul représentant légitime des Palestiniens, sur une initiative égyptienne prise à cet égard. Le président

[19] Pour le texte anglais, voir *Weekly Compilation of Presidential Documents* (Washington D. C.), Government Printing Office, 1978, vol. 14, nº 38, p. 1523 à 1527.

[20] Voir *Nations Unies, Recueil des Traités*, vol. 70, nº 241, p. 260.

Sadate, depuis 1972, a demandé la création d'un gouvernement palestinien en exil. L'OLP est devenue membre à part entière de la Ligue des Etats arabes, à la demande de l'Egypte. L'OLP a été invitée à parler au Conseil de sécurité sur un pied d'égalité avec tous les membres, sur proposition de l'Egypte[21]. L'OLP a été invitée à participer à toutes les conférences de paix du Moyen-Orient, en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale dont l'Egypte était l'auteur [*résolution 3237 (XXIX)*]. De plus, l'Egypte a adressé une invitation à l'OLP, en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien, pour participer à la réunion du Caire, tenue en décembre 1977, à la suite de la visite du président Sadate à Jérusalem en novembre 1977. Elle a adressé cette invitation, convaincue qu'il était temps de nouer un dialogue Palestine-Israël qui préparerait la voie aux négociations sur le problème palestinien. L'Egypte est toujours prête à donner son soutien à l'OLP et à se tenir à ses côtés. Il est temps de faire un travail sérieux, loin de la rhétorique et des phrases pompeuses. Conjuguons nos efforts afin de progresser vers la paix au Moyen-Orient, sur la base du respect des droits de tous les Etats et de tous les peuples, du respect mutuel et de la reconnaissance réciproque.

139. Pour ce qui est de Jérusalem, cette ville que révèrent les trois religions monolithiques, je voudrais déclarer de la manière la plus claire la position de l'Egypte. La Jérusalem arabe est partie intégrante de la rive occidentale. La Jérusalem arabe doit être sous souveraineté arabe. L'Egypte demande la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies concernant Jérusalem. Telle est la position que l'Egypte a toujours maintenue au cours des années. Ni les injures des Etats du refus et d'autres Etats, ni l'intransigeance d'Israël et l'obstruction qu'elle oppose au processus de la paix ne la feront s'en départir.

140. L'Egypte poursuivra le processus de paix, jetant le défi de la paix à toutes les parties, les réjectionnistes et les silencieux, les Israéliens et les Arabes. Le Moyen-Orient ne peut continuer à vivre comme il a vécu pendant 30 ans, pour servir les intérêts d'une minorité au détriment des intérêts de la majorité, imposant au peuple palestinien les souffrances qui lui valent les rodomontades de ceux qui mettent son destin en surenchère, et aux peuples égyptien, libanais et syrien de lourds sacrifices, alors que d'autres se livrent à des surenchères interminables, se servant de la cause palestinienne comme un moyen pour leurs ambitions. Il est temps d'apporter une solution radicale et globale à tous les problèmes et que ceux qui ont un intérêt personnel au maintien de ces problèmes en subissent les conséquences.

141. Nous avons fait savoir à nos frères arabes et non arabes qui se retranchaient derrière le refus, que nous étions prêts à marcher avec eux main dans la main s'ils avaient une autre alternative ou seulement une proposition ou une idée bien définie en ce qui concerne le moyen de parvenir à une paix générale. Nous n'avons eu pour toute réponse que des récriminations à grands cris, des insultes et des injures sans fin, des grossièretés qui se poursuivent. Je voudrais saisir cette occasion pour leur donner un conseil : je leur dirai que l'Egypte a beaucoup patienté; ce n'est pas la première fois que nous sommes en butte à leurs humiliations. Nous avons encore présente à la mémoire la Conférence de Shtoura[22], au lendemain du jour où la Syrie se séparait de la République arabe unie en 1961; nous y avons été abreuvés d'injures, d'humiliations et de grossièretés dont le niveau n'a pas encore été atteint cette fois. Et je dois ajouter qu'à l'époque il n'y avait pas de Camp David ni de traité avec Israël.

142. C'est pourquoi, je le dis en toute sincérité, l'enjeu n'est pas les accords de Camp David, ni le problème de Palestine. Certains pays de la région arabe ont simplement cru que l'occasion était propice pour tenter de prendre la place historique et naturelle de l'Egypte dans le monde arabe, oubliant que le rôle de celle-ci n'est pas le résultat de conspirations et de coïncidences, ni de polémiques et de manœuvres, mais bien l'aboutissement naturel de sa contribution intellectuelle et culturelle au cours des siècles. Il est également né des sacrifices que des générations d'Egyptiens ont consentis pour la cause de la nation arabe, en vue de rehausser son prestige, promouvoir son unité et défendre sa dignité.

143. Quant à Israël, nous avons beaucoup à dire. Nous lui avons offert la paix. Nous avons dit que, pour que la paix soit juste, durable et globale, il était nécessaire de résoudre le problème palestinien dans tous ses aspects. Et bien qu'Israël ait signé un document qui dispose clairement ainsi, comme nous l'avons indiqué, voilà qu'Israël, une fois de plus, installe de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et autorise ses ressortissants d'acheter des terres sur la rive occidentale occupée et dans la bande de Gaza. Cette politique révèle des intentions qui ne peuvent être passées sous silence, car il y a là une manifestation nette d'une installation coloniale illégale qui vise aussi à modifier le caractère arabe du territoire palestinien et à créer des conditions artificielles, afin d'empêcher le rétablissement du droit du peuple palestinien sur son territoire et la récupération totale de celui-ci.

144. A ce propos, je voudrais réaffirmer la déclaration du Premier Ministre de l'Egypte, condamnant le plus fermement cette politique insolente qui constitue une grave violation du droit international, une contravention flagrante des résolutions des Nations Unies et une entrave évidente au processus de paix qui exige le respect des droits de toutes les parties, notamment ceux du peuple palestinien.

145. L'Egypte rejette catégoriquement la politique d'Israël d'installation de colonies de peuplement et ne l'acceptera jamais, de même que la politique d'Israël à l'égard de la partie arabe de Jérusalem. L'Egypte rejette catégoriquement la politique d'Israël tendant à modifier les caractéristiques géographiques et la composition démographique des territoires occupés. De même qu'elle refuse toute tentative d'Israël de revenir sur ses obligations aux termes des accords de Camp David concernant les droits légitimes des Palestiniens, l'Egypte s'oppose catégoriquement à toute prétention portant atteinte au droit du peuple palestinien à sa terre sur la rive occidentale et à Gaza. L'Egypte n'admettra jamais la politique d'agression israélienne contre la souveraineté du Liban et contre le peuple palestinien vivant au Liban. Le prétexte de la sécurité d'Israël ne peut justifier la violation de la souveraineté des Etats et le massacre des Palestiniens.

146. Israël doit se départir de cette politique et de ces pratiques si elle désire que le processus de la paix se poursuive et se renforce. Les Palestiniens, d'autre part, devraient réviser leur refus de se joindre à ce processus.

147. Nous invitons Israël et l'OLP à se reconnaître mutuellement, et nous demandons également à Israël de

[21] Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975*, document S/11893.

[22] Session spéciale de la Ligue des Etats arabes, tenue à Shtoura, Liban, du 22 au 31 août 1962.

mettre un terme à l'établissement de colonies de peuplement et à toutes mesures qui s'y rapportent. Israël devrait également cesser les mesures qu'il prend contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. De plus, nous demandons à Israël et à l'OLP d'entamer le dialogue de la paix. L'Egypte est toute disposée à prêter assistance dans ce domaine, comme elle est disposée à convoquer une conférence internationale élargie de paix à laquelle participeraient toutes les parties en cause pour assurer la réalisation d'une paix totale dans la région.

148. A cet effet, l'Egypte serait heureuse de participer à la conférence internationale mentionnée par le Secrétaire général, auquel elle tient à exprimer ses remerciements et ses éloges pour ses efforts inlassables en vue d'assurer la paix juste et durable au Moyen-Orient.

149. Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné à juste titre dans votre déclaration liminaire [*1re séance*], tous les Etats ont affirmé leur attachement au respect des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a de même souligné et développé, dans ses déclarations, résolutions et accords internationaux contraignants, la nécessité de défendre les droits de l'homme. Néanmoins, en dépit de tous ces documents internationaux, la cause des droits de l'homme continue d'exiger des efforts constants. Il est partout reconnu que le déni des droits de l'homme est le déni de l'essence même de la paix et constitue une menace sérieuse aux chances de celle-ci. Notre politique africaine s'inspire de ces considérations. C'est pourquoi nous nous opposons avec force au racisme colonial et hégémoniste qui règne en Afrique du Sud et nous continuerons à n'épargner aucun effort pour appuyer la lutte obstinée menée contre la politique raciste de ce pays. Nous sommes convaincus que cette lutte doit se poursuivre jusqu'à ce que l'égalité, la dignité et la liberté soient établies dans cette région de l'Afrique.

150. L'*apartheid* en Afrique du Sud, l'occupation étrangère en Namibie, les manœuvres dilatoires au Zimbabwe et les agressions continues commises par les forces du racisme et du colonialisme contre la Zambie, le Mozambique, le Botswana et l'Angola devraient trouver, de notre part, une attitude ferme et commune pour mettre fin à ces manifestations regrettables qui se sont réunies dans cette région, en vue d'exploiter l'Afrique et les Africains. Nous, Africains, qui avons répudié le colonialisme et libéré nos pays de ses vestiges, sommes capables, grâce à notre détermination et notre solidarité, de mettre fin à cette situation dangereuse dans l'Afrique australe.

151. L'Egypte, qui fait partie du consensus africain sur la question du Zimbabwe, tient à réaffirmer combien il importe de soutenir le Front patriotique en tant que seul représentant légitime du peuple zimbabwéen. L'Egypte demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de reconnaître le Gouvernement Muzorewa.

152. A cet effet, l'Egypte estime que tous les arrangements destinés à faire régner la paix au Zimbabwe devraient se dérouler sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

153. Nous affirmons également une fois de plus que nous rejetons les élections qui se sont déroulées en Namibie en décembre 1978, dont l'objectif était d'imposer un régime acquis contre la volonté du valeureux peuple de Namibie, dirigé par la SWAPO, son seul représentant légitime.

154. L'Egypte, avec son apport énorme à la lutte pour la libération du continent africain du colonialisme, de la domination étrangère et du racisme, renouvelle son engagement à l'égard des peuples de l'Afrique australe, promettant de demeurer le soutien sûr de sa lettre héroïque et de celui des mouvements nationaux de libération en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud.

155. En même temps, nous condamnons aussi toutes les formes de présence et d'intervention étrangères en Afrique, quelle qu'en soit l'origine. L'Afrique est aux Africains et n'est pas une arène de la guerre froide, des rivalités internationales et des blocs de puissance. Ce n'est pas l'arrière-cour où l'on décharge tous les déchets de la détente internationale. Le continent africain, qui s'est libéré des formes anciennes de l'impérialisme et du colonialisme, se libérera aussi de toutes les formes de néo-colonialisme.

156. L'Egypte, je l'ai déjà dit, est partie intégrante du tiers monde. Elle s'est vouée totalement aux principes du non-alignement. L'Egypte est un des membres fondateurs du mouvement des non-alignés. Elle a fait partie du groupe qui a contribué à accroître l'efficacité du mouvement jusqu'à ce qu'il soit devenu un édifice politique monumental destiné à sauvegarder l'indépendance des pays en développement et des petits pays en général contre la tyrannie des blocs internationaux et les dangers des sphères d'influence. L'Egypte s'oppose également de toutes ses forces à la domination étrangère et au colonialisme, à toutes les atteintes à la souveraineté nationale et à l'intervention dans les affaires nationales.

157. Partant de cette attitude, l'Egypte appuie de manière résolue les mouvements de libération nationale et cherche constamment à sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats, ainsi que les droits naturels des peuples. L'Egypte s'oppose à toutes les formes d'intervention étrangère, à l'usage de la force et à la menace d'user de celle-ci.

158. Elle continuera de travailler à la préservation du mouvement des non-alignés contre toutes les tentatives de déviation, de réorientation, de changement de nature qui affectent de manière défavorable les intérêts des Etats membres, des nations et des peuples.

159. Le non-alignement est un mouvement vigoureux et dynamique. Ses principes, ses objectifs et ses initiatives tendent à assurer le bien-être de l'humanité. Tout récemment, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a été convoquée sur l'initiative du mouvement des non-alignés, qui a également contribué au succès de cette session. D'autre part, la contribution du mouvement à tous les domaines de l'activité internationale est un fait bien établi. Ce mouvement continuera à jouer son rôle efficace dans le domaine international tant qu'il s'en tiendra à ses principes et objectifs initiaux, et tant qu'il ne permettra pas aux blocs de puissance de nuire à son efficacité ou de le détourner de son cours naturel.

160. Compte tenu de l'évolution qui s'est manifestée récemment au sein du mouvement des non-alignés, l'Egypte invite tous les Etats membres à se montrer vigilants en face des manœuvres qui menacent les non-alignés, et à s'opposer à toute ingérence extérieure, afin que le mouvement puisse sauvegarder ses principes et ses objectifs initiaux, ainsi que son unité et sa solidarité.

161. Rappelons-nous les paroles prononcées par M. Julius Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie, à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des non-alignés :

"Nous ne pourrions former un autre bloc de puissance, même si nous le souhaitions. Si ce mouvement cherchait à être un bloc de puissance, ou à s'aligner avec un bloc de puissance, il cesserait d'exister ou d'avoir une influence en faveur de la paix dans le monde."

162. Les relations économiques internationales connaissent actuellement une phase critique où l'inflation, l'endettement cumulatif, les déficits du commerce extérieur et le protectionnisme planent sur l'économie internationale. Ce fait exerce des effets défavorables directs sur le taux de développement des pays en développement.

163. Il est certain que l'échec de la cinquième session de la CNUCED à trouver des solutions aux problèmes majeurs que connaissent les pays en développement a reflété un sentiment de pessimisme. De même, les résultats limités auxquels sont parvenus la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ont été décevants pour les pays en développement et n'ont pas effectivement contribué à créer une atmosphère propice à la poursuite d'un dialogue fructueux dans les divers domaines économiques.

164. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin. A l'heure actuelle, alors que nous élaborons une stratégie pour la troisième décennie du développement — stratégie qui devrait avoir pour effet d'accélérer le développement des pays en développement et de combler le fossé actuel entre les pays développés et les pays en développement —, il faut que les pays développés manifestent une volonté politique sincère pour réaliser un changement radical des concepts économiques et un désir politique réel d'atteindre ce but, et non pas se contenter d'appuyer verbalement les demandes des pays en développement.

165. Le progrès dans la voie de l'établissement du nouvel ordre économique international dépend pour une bonne part de l'engagement politique des pays développés; mais il est vrai aussi que les pays en développement restent les premiers responsables du progrès de leurs peuples. Les pays en développement doivent donc intensifier leur coopération économique et appliquer le principe d'autosuffisance, collectivement et individuellement, en faisant de ce principe un instrument essentiel pour la refonte des relations économiques internationales.

166. Pour conclure, permettez-moi de réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies est la plus grande assemblée des nations, vouée à la réalisation de la paix et de la sécurité pour les pays et les peuples du monde entier. L'Organisation assume une responsabilité toute particulière pour empêcher le monde de se lancer dans le précipice où il est entraîné par l'effrayante course aux armements et par l'escalade et la prolifération des armes nucléaires.

167. Il est vrai peut-être que, pour les questions essentielles, les deux superpuissances se sont rapprochées et que, pour d'autres questions, elles se sont mises d'accord sur leurs divergences, fait qui s'est traduit par les expressions "détente internationale" et "entente internationale". Mais nous ne devons pas oublier que la paix résultant de cette détente est fragile et précaire. La menace de guerre nucléaire persiste, et les dangers de guerre régionale et de guerre locale sont des dangers que nous affrontons et que nous endurons. Par conséquent, la nécessité du désarmement général et complet, notamment du désarmement nucléaire sous contrôle international efficace, ne saurait être exagérée. Seul le désarmement permettra à l'humanité de réaliser une paix véritable. De même les économies réalisées sur les énormes dépenses consacrées aux armements pourraient être affectées pour accélérer le processus du développement et consolider la sécurité internationale.

168. Néanmoins, on peut constater que le relâchement des tensions internationales a contribué de manière marquante au progrès du désarmement et à une réduction des armes. Il est certain que les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine permettent de préparer la voie vers une ère à venir où l'humanité pourra jouir des fruits de la paix. Ces efforts ont pris la forme de discussions, de négociations et d'études, notamment pour les questions ayant trait aux armes nucléaires, à l'établissement de zones de paix telles que l'océan Indien, et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient.

169. La paix, comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Président, est indivisible; pour être durable, elle doit être juste, totale et globale. Par conséquent, le désarmement, le respect des droits de l'homme et des principes de l'égalité économique, de même que la décolonisation, constituent les éléments fondamentaux de la paix et du respect des droits des peuples. Ce sont là des parties d'un tableau général. La paix restera un édifice fragile si nous ne mettons pas fin à la course aux armements et aux violations scandaleuses des droits de l'homme et si nous n'établissons pas un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, les intérêts communs, le respect des droits de tous les Etats et de tous les peuples, riches et pauvres, grands et petits.

170. Tant qu'il y aura des hommes et des femmes qui rechercheront le bien de l'humanité, qui poursuivront sans relâche la quête de la paix, qui continueront à travailler afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre et qui contribueront à accélérer le développement économique et le progrès social, le fanal de la paix continuera à briller de sa vive lumière et à guider les pas de l'humanité vers un avenir meilleur pour tous. Que Dieu guide nos pas !

La séance est levée à 13 h 30.